

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

V. H. ROWEN, Imprimeur,
AUBIN, Rédacteur,

PROPRIÉTAIRES

{ No. 2, Rue Grant, St. Roch.
No. 7, Ruedes Prairies, St. Roch.

CONDITIONS.

Ce Journal se publie au No. 2, Rue Grant, St. Roch, deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI. La feuille du Lundi contient 8 pages et se vend quatre sous; celle du Jeudi en a 1 et se vend deux sous. L'abonnement est de un shelling par mois, ou dix shillings par année, payable d'avance. On peut souscrire pour autant de mois que l'on veut. Les frais de poste se monteront à cinq shillings par année. On n'envoie pas le journal à la campagne pour moins de six mois.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez Mr. E. GINGRAS, marché de la Haute Ville, et chez Mr. ANT. MATTE Basse-Ville.

AGENTS.

Montréal, — Chez Mr. IGNACE BOUCHER, Rue Ste. Thérèse, où l'on reçoit des souscriptions.

Trois Rivières, — Chez M. OLIVIER BUREAU, Etud. en Droit.

Les personnes qui désireraient se charger de l'agence du *Fantasque* dans les campagnes, sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 3.

Québec, 22 Mars, 1841.

No. 32.

MÉLANGES.

LA VERTU.

(FABLE.)

Certain jour, la Vertu passait,
Répandant sur chaque souffrance
Le pain si doux de l'espérance;
A chaque cœur elle laissait
Le souvenir d'une caresse,
Le divin baume d'un bienfait;
Tous avaient part à sa tendresse.
Or, quand les justes dans leurs chants
Mêlaient leurs actions de grâces,
Les viccs ingrats et méchians

En blasphémant suivaient ses traces,
 Mais tant que ces démons jaloux,
 Lançant l'outrage et les cailloux,
 Confondirent leurs cris de rage,
 Une voix lui cria : « Courage ! »
 Une main essuya le sang
 Qui baignait son corps fléchissant ;
 Jusqu'au sommet de son calvaire
 Elle entendit la même voix,
 Et la main douce et tutélaire
 Porta la moitié de sa croix :
 — « Accepte ma reconnaissance,
 Dit, en expirant, la Vertu ;
 Mais, terrestre ou divine essence,
 Ange ou femme, qui donc es-tu ?
 — Je suis... je suis la Conscience ! »

CURIOSITÉS PARISIENNES.

L'ÉPELEUR DE JOURNAUX.

L'épeleur de journaux est une naïve nature, digne des siècles d'or.

Un jour le peintre Traviès, le même qui a reproduit avec tant de vérité l'énergique physionomie du chiffonnier des faubourgs, fit jaillir l'épeleur de journaux sous la pointe incisive de son spirituel crayon. Tout le monde l'a vu au passage Véro-Dodat, à l'étalage d'Aubert. L'artiste en avait fait un homme grand, sec, médiocrement beau, ayant quelques rares cheveux sur la tête, un front ni vaste ni obtus, le nez courbé comme un bec d'aigle, sur le sommet duquel était à cheval une paire de bécicles vertes dont François Rabelais eût été jaloux : telle était l'esquisse.

L'épeleur de journaux existe en égale quantité dans les quatre parties du monde parisien : au Marais il est petit rentier, à la Chaussée-d'Antin homme de loisir, marchand retiré au Palais-Royal, doyen des étudiants au quartier latin.

Le type le plus commun de l'épeleur de journaux se reconnaît à la simplicité du costume. Dans la saison rigoureuse, alors que la bise commence à gémit dans les rues, il porte toujours une houppelande à fourrures, à moins pourtant qu'il ne soit resté fidèle à son carrick vert, vêtement illustre qui date de plusieurs révolutions. Aux beaux jours on le voit faire peau neuve comme la chrysalide ; il revêt alors une redingote d'étoffe légère : c'est son vêtement de prédilection. A qui veut l'entendre il répète sans cesse qu'il mourra dans sa redingote, debout comme Vespasien dans son manteau.

Outre les cabinets de lecture si nombreux aujourd'hui, on sait qu'il y a à Paris près de trois cents cafés qui offrent à leurs habitués de chaque jour les journaux soit politiques, soit littéraires, plus les revues, voire quelques brochures périodiques. Voilà qui explique suffisamment les prédilections de l'épeleur de journaux pour ces établissemens. Du matin au soir, été comme hiver, par la pluie ou par le

beau temps, il s'y cramponne, il n'en sort pas ; c'est au point que bien des gens soupçonnent qu'il n'a pas d'autre domicile légal.

Sous le prétexte d'y venir déjeuner, l'épeleur de journaux y passe des journées entières à lire, à prendre des notes, à écrire. Tant de loisirs le ravissent. Là là, en effet, sous la main pour une somme modique, une table, un tabouret, un feu, des plumes, du papier, de l'encre, des garçons pour le servir et du tabac à discrétion, il puisé sans relâche dans la boîte de buis peint de la dame du comptoir.

L'épeleur de journaux a toujours, dans un coin de la salle, sa place réservée à l'empreinte de son coude est pour ainsi dire incrustée sur la table. A ses yeux, c'est comme une propriété acquise par la prescription ; mais Dieu sait de combien de tribulations ce privilège est la source. Pour ne parler que de quelques-uns de ces déboires, s'il se trouve par hasard qu'un étranger occupe cette place quand il arrive, il n'est pas de malédictions qu'il ne se croie en droit de lui adresser intérieurement. Certes, si l'usurpateur tombait subitement frappé d'un coup de sang, l'épeleur ne serait frappé, lui, que d'une chose, de la joie de reconvrer le siège qu'il considère comme son domaine. Ce n'est pas tout encore : si l'épeleur est accoutumé à droite et qu'un hasard malencontreux lui ait assigné une place à gauche, c'en est fait, toute sa journée est perdue. Il boit, mange et lit tout de travers, sans compter que mille distractions sangreues attirent sans cesse sur sa tête une foule de mécomptes. Se prépare-t-il à déjeuner, vingt fois portant malgré lui sa flûte à droite, il épongera jusqu'à la dernière goutte la tasse de son voisin. Vient-il à écrire, il prendra tout-à-tour sa soucoupe pour l'écrire, et l'écritoire pour la soucoupe.

Dans cette immense capharnaüm de la presse parisienne, il n'est rien qu'il ne trouve d'une digestion facile. Il lit tout, rumine, mâche, avale tout avec le même pressement, depuis les feuilletons de M. Théophile Gautier jusqu'aux tartines de M. Cuivillier-Fleury, à commencer du frontispice, jusques et y compris le nom de l'imprimeur. Toute feuille publique, qu'elle soit blanche, noire, rouge, tigrée, ou même tout cela à la fois, a un droit incontestable à son estime. Plus elle est grande, mieux elle vaut. On ne pense pas que la félicité suprême arrive à l'épeleur de journaux avant le jour où l'on pourra lire en France comme en Angleterre toutes les publications politiques et littéraires sur une échelle.

Il est clair que l'épeleur range les journaux dans la catégorie des mesures d'hygiène : c'est même pour lui un besoin si absolu qu'il est probable que son estomac se refuserait à toute fonction digestive s'il s'en voyait un seul jour privé. Voilà pourquoi l'épeleur de journaux voit approcher avec terreur les grandes fêtes qui privent leur lendemain de la plupart des journaux, pour cause de fermeture des ateliers. Les coups d'état aussi lui font peur, qu'au meilleur patriote, attendu qu'il aimerait mieux cent fois voir le feu aux quatre coins de Paris, qu'un 13 brumaire dirigé contre la presse.

En effet, au cas où cette extravagante utopie essaierait de se réaliser, le vieillard verrait bien sûr, de même qu'au 27 juillet, 1830, sa crème tourner affreusement dans sa tasse ; il lui semblerait que son sucre va se convertir immédiatement en poison ; bref, tout son être s'émietterait dans les horreurs d'un violent eclysme, et il tomberait fondroyé d'une attaque d'apoplexie, pour ressusciter au bout de trois jours, absolument comme Jésus-Christ et M. Dupin. Si l'épeleur de journaux ne meurt pas d'une charade rentrée, il ira, selon toute apparence, terminer ses jours à l'hospice des Quinze-Vingt, hôtel des invalides, et lui promet la perte de ses yeux ruinés par la mignonne et le petit-romain, quel aveuglement !

LE FANTASQUE,

QUÉBEC; 22 MARS, 1841.

TEMPÉRANCE.

On nous raconte les deux anecdotes suivantes que nous donnons à nos lecteurs telles quelles sans en garantir l'exactitude, quoique, après tout, elles pourraient fort bien être vraies :

Le héros de la première est un homme très-respectable d'ailleurs, mais reconnu par ses amis et ses voisins pour un ami très-dévoté de la bouteille ; ce n'est point ce qu'on appelle, ordinairement, un ivrogne, car on ne le voit presque jamais, comme d'autres, parcourir les rues en serpentant et en exécutant mille figures géométriques plus ou moins agréables. Non, dans son opinion particulière il méprise de tout son cœur ceux qui se livrent à cette dégradante passion et il s'estime très-heureux de n'en pas être subjugué ; il ne craint même pas de se féliciter tout haut de sa sobriété et ne peut concevoir comment un homme peut être assez faible pour se mettre de la société de tempérance tandis qu'il est si facile de se modérer sans s'engager à rien ; il se donne pour exemple à tous ceux qui veulent l'entendre. — « Il n'est rien de tel, disait-il souvent, que la modération à l'égard des boissons énivrantes ; tenez, tel que vous me voyez je me suis imposé dès ma jeunesse un régime que bien des gens devraient suivre pour leur bonheur : En me levant je prends un petit coup de bonne jambe pour m'éclaircir les idées ; un peu avant déjeuner, je me contente d'un autre petit coup seulement pour ouvrir l'appétit ; après déjeuner un petit coup ne fait pas de mal pour chasser le thé ; vers les dix heures je trouve qu'un petit coup tranquillise l'estomac et lui permet d'attendre le dîner ; à midi moins cinq minutes un petit coup d'appétit, c'est de rigueur ; un ou deux petits coups en mangeant et un autre à la fin du repas aident singulièrement à la digestion. Après dîner je fais un somme et pour m'éveiller je manque rarement de prendre un petit coup ; ça donne du cœur au travail. Je ne bois absolument rien durant le reste de la journée, jusqu'au souper que je fais précéder du petit coup d'appétit et que je termine par le petit coup de digestion. De cette façon je ne suis pas dérangé et je vaque tranquillement à mes affaires ; comme il faut bien à l'homme un moment de plaisir, le soir je fais la partie de cartés avec quelques amis ; pour intéresser un peu le jeu, nous prenons quelques verres de gin chaud, après cela je vais me coucher et je dors par là-dessus comme un bien heureux. »

Tout en étalant de cette façon ce beau système de tempérance, notre homme ne voit pas qu'il boit assez chaque jour pour satisfaire un bon ivrogne. Mais il ne faut pas que la description de mon héros me fasse oublier mon histoire ; maintenant qu'on le connaît je vais poursuivre sans plus tarder.

Notre homme avait bon nombre d'amis. Avec la disposition qu'on lui connaît, la chose se conçoit. Pour boire tant de petits coups il lui fallait de la compagnie ; or pour ces choses là, on n'en manque jamais que faute de parler. Parmi ses amis, ou plutôt parmi les partisans de son système, ou mieux encore parmi ses disciples il se trouvait des farceurs qui résolurent un jour de lui faire un

pièce de leur façon. Ils convinrent entr'eux des moyens et ne tardèrent pas à mettre leur plan à exécution.

Au jour convenu, l'un des conjurés se rend de bon matin chez notre homme. Celui-ci, selon son habitude ne manque pas de lui offrir le petit coup. L'ami le refusa en lui disant qu'après réflexion faite il s'était décidé à se mettre de la société de tempérance et qu'en conséquence il avait pris l'engagement de renoncer totalement aux liqueurs enivrantes. Après celui-là un autre vint jouer une scène semblable, et successivement tous rendirent visite à notre héros qui offrit à tous la même bienvenue, la bouteille à la main; mais tous refusèrent en alléguant la même raison et en employant force arguments pour l'engager à suivre leur exemple. A la fin du jour notre homme, chagrin de s'être vu constamment forcé de boire seul, commença à réfléchir; les idées les plus sombres s'emparèrent de lui; il fut effrayé de l'isolement dans lequel il allait être plongé s'il ne suivait la foule qui semblait décidément portée vers la réforme radicale en matières d'esprit.

Il passa une nuit fort agitée. Les rêves les plus sinistres vinrent tourmenter un sommeil brusquement interrompu par d'effrayantes visions. Tantôt c'étaient des démons sortant de tonnes enflammées et tenant en leurs mains des poisons qu'ils répandaient sur le genre humain en poussant d'inférieurs éclats de rire. Tantôt il était suspendu par un fil au dessus d'une mer de liqueur étouffissante. Tantôt il se sentait dévoré par une soif brûlante et lorsqu'il voulait approcher un verre de ses lèvres desséchées, il y apercevait mille insectes impurs et dégoutants. Rien ne saurait peindre l'état de son âme à son réveil. Il prit les angoisses qu'il avait éprouvées pour un avertissement d'en haut et résolut de renoncer pour jamais aux habitudes qu'il avait contractées depuis si longtemps. Afin de se mettre en garde contre la tentation il alla de suite mettre le sceau à cette vertueuse détermination en allant signer l'engagement solennel des membres du premier ordre de la société de tempérance.

Il venait à peine de rentrer chez lui et il commençait à réfléchir, à retourner en lui-même les raisons qui l'avaient ainsi fait précipiter une démarche qu'il aurait pu faire tout aussi bien quelques jours plus tard. Il regrettait même déjà d'avoir autant brusqué les choses, lorsque ses amis de la veille entrèrent chez lui pour savoir de ses nouvelles. Il ne leur dit mot; il semblait honteux de lui-même. A la fin ceux-ci voyant qu'il ne leur faisait plus la politesse ordinaire, ils lui demandèrent à se désaltérer. Il leur apporta tristement un pot d'eau. — « Ce n'est point cela, dit l'un, donne-nous le *Jean Marie*; il fait froid ce matin et un petit coup ravigotte le citoyen. » — « Quoi, n'êtes-vous pas de la tempérance? — Eh non! c'est pour rire que nous t'avons dit cette plaisanterie; tu ne nous crois pas assez sots pour nous mettre à l'eau froide? » — « Quoi vous n'êtes pas de la tempérance? — Non. — Ni vous? — Non. — Ni vous non plus? — Non. — Vous êtes des scélérats!..... et il leur jeta son pot d'eau à la tête en jurant de ne jamais leur parler de sa vie. »

Voilà comment ce brave homme, pour la première fois qu'il était parfaitement sobre depuis peut-être vingt-ans, commettait un acte de folie qu'on ne pardonnerait que chez un ivrogne. — Ceci est ma première anecdote. Voici maintenant la seconde qui est beaucoup moins tragique; —

Non loin de notre bureau demeure une bonne femme qui n'avait jamais goûté un verre de liqueur spiritueuse et qui malgré cela n'était pas fort spirituelle, comme la présente anecdote le prouvera si l'on en pouvait encore douter. Une de ses voisines qui, à ce qu'assure la maligne chronique de notre quartier, avait de fort bonnes raisons pour signer le gage de la tempérance vantait constam-

ment le bien-être dont elle jouissait depuis qu'elle était entrée dans sa nouvelle confrérie. Elle avouait néanmoins que les règles du premier ordre étaient par trop rigoureuses, et que sa santé en aurait pu souffrir ; mais que le second ordre dont elle suivait scrupuleusement les lois semblait assurer le bonheur parfait dans cette vie et être un acheminement certain vers celui auquel nous pourrions avoir droit dans l'autre. Jamais elle ne s'était mieux portée ; elle se sentait rajeunie de quinze ans, (ce qui ne la ramenait pas encore néanmoins à l'âge de l'innocence ;) enfin rien ne saurait égaler les louanges qu'elle prodiguait à la bien-sainte doctrine du père Mathieu.

Notre bonne femme dont il est question au commencement de cette histoire était très-liée avec la dernière ; à force d'entendre vanter le second ordre de la tempérance dont sa voisine énumérait les merveilles, elle résolut d'essayer du talisman qui devait la rajeunir. Elle alla donc chercher une carte dont elle se fit lire le contenu à son retour. Voici l'engagement tel qu'il est conçu.

« Je promets solennellement d'éviter l'intempérance, et à cette fin de n'user de boissons enivrantes qu'aux repas et avec modération. Je promets de plus d'engager les autres par mes conseils et mes exemples à faire la même chose. »

L'excellente personne crut qu'il était de son devoir de boire au moins un verre de boisson forte à chacun de ses repas et d'engager les autres à en faire autant. Elle accusait même d'irréligion, d'hérésie, tous ceux qui refusaient de l'imiter. Comme elle n'était nullement habituée aux liqueurs fermentées, la plus légère quantité produisait un singulier effet sur son cerveau et la faisait se livrer à mille plaisanteries qui étonnaient d'autant plus qu'on n'y était nullement accoutumé. À tous les repas on la voyait en pointe de gaillardise, ce qui amenait à chaque instant des scènes dont ses proches avaient peine à se rendre compte et qui menaçaient de scandaliser tout le voisinage. Il n'était question chez toutes les cancannières que de cette révolution étonnante. Se mettre à la boisson à cet âge, au moment où tout le monde embrassait la tempérance ! il y avait là de quoi révolter les moins scrupuleux. On fuyait sa compagnie avec une sainte horreur.

Mais bientôt la bonne mais trop simple personne sentit sa santé s'altérer de jour en jour. Se voyant dépérir peu à peu, elle crut à la fin que le zèle ne devait pas la pousser jusqu'à l'abrégement de son existence. Elle fit donc un effort et s'en alla consulter le directeur de sa conscience. Elle lui exposa avec beaucoup de ménagements et d'excuses que sa constitution ne lui permettait pas de suivre davantage les règles de la société de tempérance, et qu'en conséquence elle venait retirer la parole qu'elle avait donnée de ne s'en point écarter. Le vénérable ecclésiastique auquel elle faisait cet aveu, se méprenant sur le cas de cette singulière adepte voulut comme de raison la questionner sur les effets de l'abstinence, et vaincre par des raisonnements la répugnance qu'il lui supposait. — Ne m'en parlez plus, lui dit-elle. Je vous assure qu'il m'est impossible de suivre ces zèles ; j'ai essayé aussi long-tems que j'ai pu, mais je ne puis porter la boisson, c'est plus fort que moi. Si je continuais je mourrais bien vite.

Ces paroles amenèrent comme on le pense bien une explication des plus surprenantes à la suite de laquelle cette bonne dame apprit à sa grande surprise qu'elle avait appartenu toute sa vie à la société de tempérance et que, malgré tout, cela ne l'avait pas empêché de vieillir.

Voilà mon autre anecdote contée. J'espère bien que les héros qui y ont joué des rôles ne m'en voudront pas s'ils réfléchissent que notre tâche d'amuser le monde est très-rude par le temps qui court et que tous ceux qui peuvent contri-

ner à divertir un instant le public ne doivent point regretter de faire rire, même leurs dépens, un brave peuple qui a plus souvent des sujets de douleur que d'une innocente gaieté.

Les élections commencent à Québec ce matin. D'après les informations qui nous arrivent de divers côtés par des voies plus ou moins détournées, il paraît que le début sera des plus intéressants. On assure que les unionnaires sont rassurés quant au résultat définitif et qu'ils comptent sur une réussite, au gré de leurs vœux; car s'ils n'ont pas une majorité de voix ils se reposent sur une majorité de bâtons. C'est de cette façon du moins qu'ils comprennent que Lord Denham desire connaître les "vœux bien exprimés du peuple." C'est par les manifestations empressées du *shillalagh*, du *gourdin*; par le raisonnement fort *bully* qu'il espère resserrer les liens d'affection entre toutes les classes des sujets de sa majesté. C'est pour rendre cette province tout-à-fait britannique qu'il va dans nos campagnes, au lieu de maîtres d'école, des émissaires, professeurs expérimentés de pugilat. Les boxeurs, bâtonnistes, forts-à-bras, et autres personnages de ce genre sont les logiciens qui doivent porter la conviction sur les occiputs canadiens.

BOITE DE PANDORE.

(POUR LE FANTASQUE.)

P H I L O L O G I E.

1. le Rédacteur,

le Canadien de lundi (15 du courant) fournit en matière une *éditorial* assez ple pâte à la critique. Néanmoins, pour ne pas abuser de l'espace qu'il vous m'accorder, je ne m'attacherai qu'à démontrer brièvement les fautes, et je passerai indulgemment sur les moins lourdes.

Il est question cette fois d'un *Magasin de Tempérance* à être tenu au Palais Mr. Verret, à la réquisition de 1200 habitans de Beauport. Je continue à r textuellement.

On nous suggère que les habitans de Beauport etc... — On suggère un pro une idée; on informe de quelque événement.

...se sont assemblés et ont résolu unanimement de donner leur pratique à la nière personne respectable. TENANT GROCERIE et OUVRANT sa maison aux livres des sociétés de tempérance etc... — L'exactitude demande: qui tiendrait asin d'épicerie (grocerie) et ouvrirait etc. Il ne s'agissait encore que d'un incertain et purement conditionnel.

...à condition qu'il n'y sera détaillé aucune boisson enivrante etc., et à con aussi qu'on y trouvera toujours du Thé, du Café, du Chocolat etc... Ici lajuscules T. et C. sont employées improprement. On ne doit faire usage de e sorte de lettrés que pour indiquer les noms propres, les êtres abstraits per ifies etc.

...pour ceux qui voudraient y rentrer... — On devait dire entrer, rentrer, fiant entrer de nouveau. On dirait très bien qu'un homme, à l'esprit, i entre, qu'il sort de sa sphère.

...pour prendre quelque chose. — On, entre chez un restaurateur pour y prendre ue chose, dans un magasin pour y acheter quelque chose: cela se conçoit fa ent, et les plus ignorans n'ont pas besoin qu'on le leur apprenne.

60. Il est certainement bien beau et BIEN SUBLIME cet élan que donne la paroisse de Beauport dans la voie de la régénération morale.—Il ne faut rien ajouter à sublime, ce mot recevant de lui-même son complément.

70. et bien méritoire et bien sublime aussi l'acte du ministre qui épure ainsi son troupeau en lui ARRACHANT le vice le plus MEURTRIER aux mœurs et à toute sensibilité humaine et religieuse.—Arracher un vice c'est y aller un peu brutalement ; il vaut peut-être mieux l'extirper, le détruire etc.—Le plus meurtrier aux mœurs.—Tout vice est immoral et, par là même, meurtrier aux mœurs. Il y a là redondance et dureté.

Le No. de mercredi du *Canadien* contient ce qui suit :—

80. Nous revenons sur l'Institut Vattemare.—On ne revient pas sur un sujet non déjà traité.

90. ... comme nous l'avions promis.—Comme nous l'avons promis serait correct

10. C'est une œuvre BIEN sublime etc.—Il est à craindre qu'un tel excès de sublimité ne devienne à la fin bien ennuyeux si notre écrivain ne modère un peu sa verve.

En poursuivant mon examen, Mr. le Rédacteur, je trouverais beaucoup à épiloguer, si je ne tenais à abréger conformément à ce que j'ai dit au commencement de cet article. Je termine ici quant à la forme, mais je dirai quelques mots sur le fond de la pièce éditoriale relative à l'Institut Vattemare. On s'attendait naturellement à ce que cet article qui avait été deux fois annoncé avant sa parution, renfermerait quelques idées neuves ou répandrait un nouveau jour sur le mode d'adoption du système. L'auteur qui s'était adjugé tout le temps nécessaire à la confection de son œuvre, ne devait pas ignorer que le public avait en définitive une idée suffisante du plan et de ses principaux avantages tant par les longues dissertations qui en avaient été faites dans les journaux que par les développements vifs et nets qu'on en avait fait dans les assemblées. Il devait également savoir que revenir sur un sujet rebattu c'est s'obliger en quelque sorte à le reproduire sous une face nouvelle. Quoiqu'il en soit des notions du scribe éditeur à cet égard, l'écrit dont il est si généreusement gratifié ses lecteurs n'est rien moins qu'un mauvais résumé d'un brillant exposé sorti tout dernièrement des presses du *Fantasque*. Remarquons en outre que l'éditeur du *Canadien*, Mr. Parent, à lui-même précédemment traité ce sujet avec l'habileté qu'on lui connaît. L'éditeur substitut qui se fait aussi le mérite de copier son patron, a malheureusement pour tout succès le ridicule d'être qu'un mauvais singe. Tenons-lui compte de sa bonne intention : et en cela seulement qu'il semble excusable. Du reste on sait qu'il n'est pas très loyal de s'approprier les idées d'autrui. Passe encore de les revêtir d'une forme décente.

UN ANNI DU PROGRÈS.

Québec, 20 Mars 1841.

AUX JURISCONSULTES.

On offre à vendre la collection complète des STATUTS PROVINCIAUX, Lois, Ordonnances etc. depuis l'établissement de la constitution, jusqu'à l'époque actuelle. S'adresser à ce bureau.

A VENDRE A CE BUREAU.

Le Portrait de sa grandeur L'ÉVÊQUE DE NANCY, sur papier commun
prix : TRENTE sous.